



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 23 décembre 2016

La direction paie le prix de sa méthode sociale partisane et discriminatoire.

Dans un contexte où le management dicté par les dirigeants SNCF entraîne au quotidien le non-respect des prérogatives des instances représentatives du personnel, de la discrimination et de la répression syndicale, **la Fédération SUD-Rail a décidé de faire valoir son droit d'opposition à l'accord de modernisation du dialogue social proposé par la SNCF.**

Le texte soumis à la signature ne visant qu'à institutionnaliser cet état de fait et légitimer la vision du « dialogue » social portée aujourd'hui par le patronat, la Fédération SUD-Rail dénonce la posture de SNCF qui voudrait éloigner les salariés de leurs représentants et contourner, par le biais d'accords minoritaires, le vote des salariés aux élections professionnelles.

Cet accord censé améliorer le dialogue social au sein du Groupe Public Ferroviaire est proposé alors même que la direction de SNCF est régulièrement condamnée par la justice et par l'Inspection du Travail pour son refus d'appliquer la loi et sa propre réglementation en vigueur.

La Fédération SUD-Rail n'apporte pas sa caution à un accord qui restreint le droit de grève, les droits des délégués du personnel et dénature le rôle des Comités d'Hygiène et Sécurité du Travail en les cantonnant à une simple fonction d'auxiliaire de la direction SNCF dans ses restructurations.

La Fédération SUD-Rail considère que cet accord est nuisible pour le droit des salariés ainsi que pour le droit syndical, et fait donc valoir son droit d'opposition ; cet accord ne s'appliquera donc pas dans le Groupe Public Ferroviaire.

Contact Presse :

E. Meyer

C. Abadi